La solution autrichienne d'armée de milice

Autor(en): **Borel, Denis**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **57 (1984)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-560235

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SCHWEIZER ARMEE

Militärseilbahnen für Bergbauern

Im Centovalli errichteten Truppen eine Militärseilbahn. Sie wird einer Bergbauernfamilie ihre schwer zugängliche Alp besser erschliessen und ist bereits das zweite sichtbare Resultat einer erfreulichen Zusammenarbeit zwischen Militär, landwirtschaftlichen Organisationen, privaten Initianten und Geldgebern.
Als 1982 bekannt wurde, dass aus militärischen Gründen in Zeughäusern lagernde Militärseilbahnen ausgemustert werden sollten, schuf ein pensionierter Seilbahningenieur zusammen mit der Schweiz. Arbeitsgemeinschaft für die Bergbevölkerung und dem Schweiz. Verband für Landtechnik die «Arbeitsgemeinschaft Militärseilbahnen für Berggebiete». Sie will die noch betriebsbereiten Bahnen für die Berglandwirtschaft nutzbar machen.
Das EMD unterstützt die Arbeitsgemeinschaft durch günstige Preise für die Bahnen und hilft nach Möglichkeit mit Truppen und Spezialisten bei der Montage. Die Jubiläumsstiftung der Schweiz. Kreditanstalt sowie die Berghilfe und die Kuffner-Stiftung geben der Aktion die vorläufige finanzielle Basis. Ziel ist es, möglichst vielen der über 30 Interessenten aus allen Bergkantonen, die sich bisher am Sitz der Arbeitsgemeinschaft in Riniken AG gemeldet haben, eine Bahn zur Verfügung zu stellen und etliche Alpen vor Verwilderung und Vergandung zu schützen.

ARMÉES ÉTRANGÈRES

La solution autrichienne d'armée de milice

Divisionnaire à d Denis Borel

Introduction

La Suisse n'a pas le monopole du système de milice, mais elle est la seule à lui donner ce nom. La Suède et l'Autriche, du moins en ce qui concerne leurs forces terrestres, ont un système analogue au nôtre. Ces deux Etats et la Suisse basent, en effet, leur défense essentiellement sur des formations composées de citoyens qui ont reçu une instruction militaire dans des écoles de l'armée, mais qui vaquent habituellement à leurs occupations civiles. Ces formations sont mises sur pied périodiquement, pour rafraîchir pendant trois semaines leur aptitude à la guerre, et le gouvernement peut les mobiliser pour une durée indéterminée en cas de danger. Si le système est en principe le même dans les trois pays, chacun d'eux l'applique à sa manière. Seule la Suisse confie en permanence une arme avec munitions à ses citoyens-soldats.
On entend présenter de façon détaillée la solution autrichienne de milice, sa «Landwehr». Les lecteurs pourront ainsi faire quelques comparaisons et comprendre qu'il y a milice et milice; toutes les solutions présentent des avantages et des inconvénients dont sont conscients les responsables et qui découlent des conditions propres à chaque Etat.
On se propose donc de brosser des forces armées autrichiennes («Bundesheer») un aperçu général commençant par une évocation de l'évolution du système militaire depuis 1955, se poursuivant par une partie principale consacrée à la Landwehr (son engagement, son organisation, ses moyens et son activité en temps de paix) et se terminant par des indications succinctes sur les forces permanentes («Bereitschaftstruppe»), lesquelles constituent une dérogation importante au système de milice.
Toutes les indications contenues dans cet essai sont tirées de publications sérieuses d'origine autrichienne, que l'on a transcrites à l'intention du lecteur suisse. Elles reflètent la situation connue en 1983.

Evolution du système militaire autrichien

Sitôt après avoir recouvré sa pleine souveraineté, en 1955, et s'être débarrassée des forces d'occupation étrangères (URSS, USA, GB, F), l'Autriche a entrepris vaillamment de se doter d'une armée. Elle l'a fait dans des circonstances psychologiques et financières très peu favorables, en partant des faibles formations de gendarmerie mobile existant alors dans la partie du pays qui n'avait pas été occupée par des troupes soviétiques, et en tirant parti du matériel de guerre disparate cédé par les occupants au moment de leur départ.
Furent ainsi créées des forces permanentes, formées de conscrits servant neuf mois (puis libérés de toute obligation militaire ultérieure) et encadrées de gradés de carrière. Cette petite armée ne pouvait que s'opposer à d'éventuelles violations mineures de territoire et non pas défendre le pays en cas d'attaque généralisée et puissante.
Au bout de 20 ans, le Gouvernement a pris la décision de recourir progressivement à une part modeste puis assez importante des anciens militaires (réservistes), pour en faire d'abord une série d'unités de couverture frontière, puis une «Landwehr», vraie armée de milice, forte de quelque 170 000 hommes (+ 30 000 surnuméraires) et capable de s'opposer avec des chances de succès à une invasion étrangère.
Cet objectif sera atteint en 1986, au terme d'une longue période d'effort soutenu, avec des moyens financiers modestes, mais dans un ambiance de volonté de défense grandissante. Le nombre des soldats instruits depuis tant d'années suffira largement à garnir les formations prévues: on n'a besoin que de la valeur de six classes d'âge, même en tablant sur un déchet de 25%. En revanche, il y a un manque énorme de cadres non professionnels de tous grades à combler. Il faut aussi changer la mentalité des militaires de carrière peu enclins à «croire» à une milice et à faire confiance à des gradés «amateurs».
On doit évidemment penser qu'à Vienne on est conscient des difficultés que pourrait rencontrer une armée de milice de 200 000 hommes à défendre un territoire deux foix plus grand que celui de la Suisse et dont des régions vitales, proches des frontières, ne sont pas couvertes par des obstacles naturels. Le Gouvernement fait visiblement un effort sérieux pour construire barrages et ouvrages fortifiés en terrain ouvert. Il entend augmenter une fois le volume de son aviation (actuellement quelque 35 chasseurs-bombardiers) et porte l'effectif de la Landwehr à 300 000 hommes, ce qui représenterait le 4% de la population (la Suède et la Suisse pourraient mobiliser plus de 8% de leur population... mais elles n'ont pas été meurtries et appauvries par la guerre et l'occupation!).
La proximité du Rideau de fer, enserrant la partie Est du pays, et les souvenirs de répercussion sur leur sol de la mise au pas, par l'Union soviétique, de leurs proches voisins hongrois, en 1956, et tchécoslovaques, en 1968, ont convaincu les Autrichiens de la nécessité de garder un contingent de forces permanentes, immédiatement disponibles (du volume d'une division) ne ressortissant donc pas à la Landwehr.
Pour être complet, il faut encore rappeler que deux bataillons de «Casques bleus» volontaires sont au service de l'ONU, l'un à Chypre, l'autre au Proche-Orient.

Organisation des forces de Landwehr

Le Haut-Commandement de Vienne a déterminé et délimité les quelque 30 secteurs clés du territoire qu'il entend faire tenir en cas de danger afin qu'une traversée du pays ou une occupation préventive de certaines parties du territoire ou même la conquête de l'Autriche constituent pour un agresseur des opérations coûteuses et peut-être non rentables.
Ont en conséquence été créés ou sont en voie de l'être près de 30 «régiments de Landwehr», chargés chacun de combattre dans un secteur clé et d'en tenir à outrance au moins le noyau avec un nombre approprié de formations de barrage, d'infanterie mobile et de guérilla.
Les commandements militaires («Militärkommanden») des huit provinces («Bundesländer») et de l'agglomération de Vienne, assimilés à des commandements de division, sont chargés de coiffer les régiments de Landwehr engagés sur leur territoire et d'influencer le cours de bataille au moyen d'une brigade motorisée («Jägerbrigade») composée de plusieurs bataillons d'infanterie ainsi que de formations de chasseurs de chars et d'artillerie. Ils disposent, en outre, de dépôts de surnuméraires («Ersatzregimenter»). Le commandement militaire du Vorarlberg, petite province voisine de la Suisse, fait exception en ceci qu'il ne dispose, lui, que de deux bataillons au total.
Les commandements militaires des provinces sont groupés en deux corps d'armée, dont les

commandements disposent en propre de quelques bataillons (chasseurs de chars, artillerie, génie, etc.) qui semblent avoir des noyaux permanents. La «division» de Vienne dépend directement du commandant en chef («Armeekommandant») déjà en charge en temps de paix.

Découpage militaire de l'Autriche

- Voisins (OTAN, PAVA, YU, CH, FL)
- Commandements militaires de la Landwehr
- Secteurs des 1. CA (à l'Est, sous W) et 2. CA (à l'Ouest)

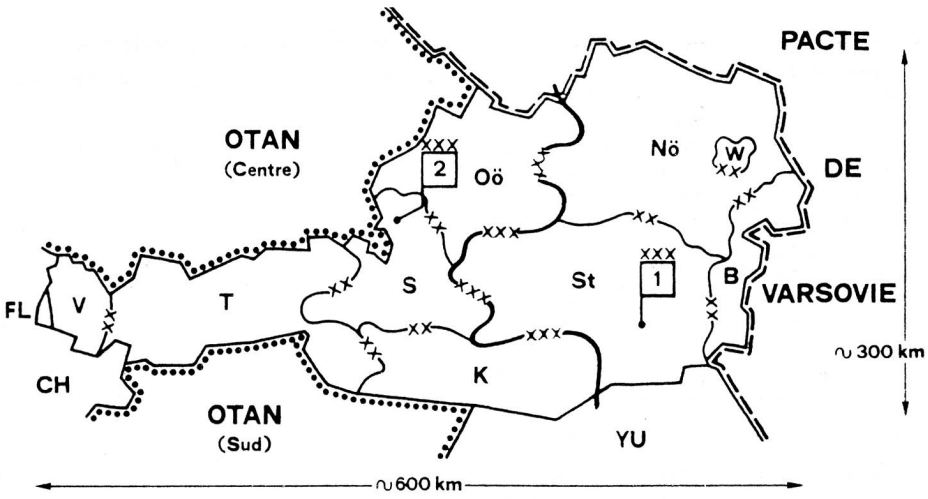

Superficie: 2 × la Suisse

Habitants: plus de 7,5 millions

Commandements militaires des provinces et de Vienne:

1.CA
- B = Burgenland
- Nö = Niederösterreich (Basse-Autriche)
- St = Steiermark (Styrie)

2.CA
- Oö = Oberösterreich (Haute-Autriche)
- S = Salzburg
- K = Kärnten (Corinthie)
- T = Tirol (Tyrol)
- V = Vorarlberg

A-
- W = Wien (Vienne)

Postes de commandement des corps d'armée (en temps de paix)

1.CA: Graz
2.CA: Salzburg

Moyens d'un commandement militaire de province/de l'agglomération de Vienne

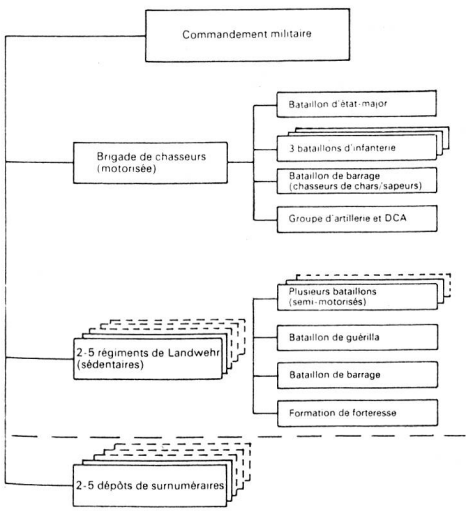

Remarques

Le commandement militaire du Vorarlberg dispose seulement d'un bataillon motorisé (No 23), d'un batailllon sédentaire ainsi que d'un dépôt de surnuméraires.

Le commandement militaire de Vienne n'a qu'un régiment de Landwehr (en plus de sa brigade de chasseurs); il dispose de deux dépôts de surnuméraires.

La Landwehr en temps de paix

Tout comme notre armée de milice, la Landwehr autrichienne doit veiller, en temps de paix, à améliorer son aptitude à mobiliser rapidement et à se battre efficacement. Cela implique notamment – et sans parler du renouvellement des matériels – que l'on:

- convoque périodiquement les formations à des services d'instruction;
- forme, année après année, des jeunes soldats et des jeunes cadres pour remplacer ceux qui arrivent au terme de leurs obligations militaires;
- entretienne le matériel de guerre entreposé et l'infrastructure militaire;
- prépare la mobilisation de guerre des troupes;
- gère les personnels incorporés dans les troupes et les dépôts de surnuméraires.

La direction des cours d'instruction des troupes est essentiellement l'affaire des commandements militaires des provinces et de Vienne (organes permanents mieux étoffés que les bureaux des divisions suisses). L'ensemble des autres tâches citées incombe, en revanche, à des centres permanents et polyvalents appelés «régiments de base» («Landwehrstammregimenter»). Ces centres ne figurent pas à l'ordre de bataille de l'armée mobilisée; ils sont, à la fois, centre d'instruction, arsenal, place de mobilisation et office de gestion des personnels.

Les formations de la Landwehr accomplissent des cours de répétition («Truppenübungen») de 6 jours, à un rythme actuellement bisannuel, mais qui devrait devenir annuel. Pour que les hommes de troupe puissent acomplir les 60 jours de cours de répétition auxquels ils sont astreints, il doit être nécessaire de les maintenir dans leur unité d'incorporation pendant 12 ans au moins (10 cours annuels de 6 jours, le premier n'ayant lieu pour chaque homme que 2 ans après l'école de recrues). Cela conduit à penser que les unités constituées ne comprennent pas l'ensemble des hommes instruits et valides des 6 classes d'âge les plus jeunes (dont la somme suffirait, on l'a dit, a garnir toute la Landwehr) mais la moitié, sélectionnée, de 12 classes d'âge.

Les cours de répétition sont précédés de cours de cadres de 6 jours pour les officiers, de 4 jours pour les sous-officiers. Les appointés sont aussi commandés à des cours de cadres de 4 jours, mais seulement avant leurs 4 premiers cours de répétition.

«Grundwehrdienst»

L'instruction des recrues («Grundwehrdienst») dure 6 mois et se déroule dans les «régiments de base» sous la responsabilité de cadres de carrière, en partie avec la participation d'élèves gradés non professionnels.

La durée relative de l'instruction initiale (dans une école/centre d'instruction) et des services à accomplir ultérieurement à la troupe par le simple soldat est donc de 3 à 1 (6 mois/2 mois). En Suède, le rapport est de 2,5 à 1 (7,5 mois/3 mois) et, en Suisse, de 1 à 2 (4 mois/8 mois, en comptant la somme des demi-journées de tirs et d'inspection).

La formation des cadres (appointés, sous-officiers et officiers) pour la Landwehr cause quelques soucis aux autorités autrichiennes, car ne peuvent être appelés à des services d'avancement que le 12% de chaque classe de recrues (Suisse: environ 18%). En outre, le nombre de jours que l'on peut imposer pour des services d'avancement et des cours de cadres est modeste: appointés 30 jours, sous-officiers 60 jours, officiers 90 jours. Cela conduit à demander aux candidats officiers qu'ils acceptent de faire volontairement 180 jours en sus des 90 indiqués. Il semble aussi que si le temps disponible pour la pratique du commandement dans des écoles (notre «paiement de galons») est théoriquement assez important, il ne consiste qu'en exercices occasionnels; les jeunes gradés n'ont pas à assumer la responsabilité d'un groupe ou d'une section de recrues en dehors de ces exercices. Le lecteur suisse sera vraisemblablement surpris en lisant les indications sur la formation des gradés qui vont suivre, ceux-ci ne pouvant être promus que 2 à 3 ans après la fin de leur «Grundwehrdienst» et à la suite de brefs services d'avancement. On est fondé à penser que cet étalement dans le temps découle du souci de ne pas conférer des grades à des «miliciens» avant leurs contemporains de carrière, lesquels suivent des cours de formation de plusieurs années (lieutenant = 4 ans).

Les chefs d'équipe

Les futurs appointés («Korporal») – ce sont des chefs d'équipe de pièce – sont sélectionés et formés au cours de leurs «Grundwehrdienst» de 6 mois. Ils ne sont toutefois promus au grade d'appointé qu'après avoir accompli, l'année suivante, une courte école de 2 semaines. Le crédit restant de 16 jours permet de les appeler ensuite à 4 cours de cadres de 4 jours avant les cours de répétition correspondants.

Les futurs chefs de groupe sont choisis parmi les appointés ayant accompli un cours de répé-

tition. Ils sont alors appelés à une école de 3 semaines et nommés sergents. Ils accomplissent dès lors un cours de cadres de 4 jours avant chacun des 7 ou 8 cours de répétition auxquels on les convoquera.
Pour être accepté comme candidat officier de la Landwehr, il faut être titulaire du baccalauréat et – on l'a déjà signalé – s'engager à faire 12 mois de «Grundwehrdienst» au lieu de 6. Cette double condition peut surprendre les lecteurs suisses mais, puisque les Autrichiens l'appliquent, c'est qu'elle ne leur paraît pas constituer un obstacle à l'annonce de candidats en nombre suffisant.
Pendant 12 mois, ces candidats sont formés comme soldats et petits chefs avec, pendant les 2 ou 3 derniers mois, la possibilité de commander à des recrues. Ils sont licenciés avec le grade de sergent. L'année d'après, on les appelle à une école de 3 semaines dont ils sortent avec le grade d'aspirant («Fähnrich»). Au cours de l'année suivante, ils accomplissent un cours de cadres et un cours de répétition et, une année plus tard, ils sont convoqués à une seconde école de 3 semaines qui leur donne droit, enfin, au grade de lieutenant. Par la suite, on peut encore les convoquer à quelque 8 cours de cadres cours de répétition. Ils deviennent premiers-lieutenants au bout de 4 ans environ.
Le tableau ci-après permet de comparer la durée (en jours) de la formation des petits chefs dans des écoles en Autriche, en Suède et en Suisse:

Fonction	A	S	CH
Chef de groupe	215	300	265
Chef de section	405	365	500

La formation du chef de section

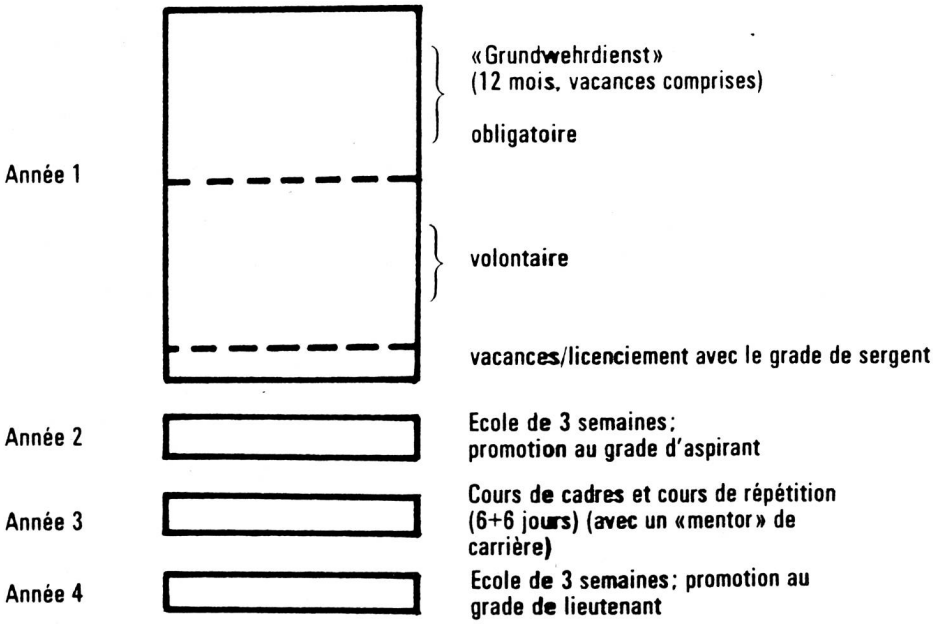

On peut devenir capitaine à l'âge de 35 ans environ en acomplissant, à titre volontaire, 2 écoles de 2 semaines chacune et en acceptant de servir ultérieurement à titre volontaire dans des cours de cadres/cours de répétition.

Forces permanentes

Pour faire face sans délai à des événements inopinés sans recourir à une mobilisation, décision gouvernementale toujours délicate, les Autrichiens disposent de quelque 15 000 hommes dans des troupes permanentes («Bereitschaftstruppe»). Il s'agit de la 1re division mécanisée, stationnée dans la vallée du Danube en un dispositif très étalé, et de trois bataillons d'infanterie autonomes, casernés dans d'autres parties du pays.
Les deux tiers de ces troupes sont en permanence en mesure d'agir dans un délai de 12 heures; la disponibilité du troisième tiers paraît dépendre du rappel (dûment préparé) du contingent qui vient de terminer son service.
Les conscrits servant dans les troupes permanentes y accomplissent 8 mois d'affilée; ils ne peuvent donc plus être convoqués à des cours de répétition. Les troupes permanentes comptent aussi un certain nombre de volontaires servant à long terme.
La division de défense aérienne est également une formation permanente, mais à effectifs réduits; elle a donc besoin d'un complément important en réservistes pour être pleinement apte à l'action.
Certains régiments des troupes d'armée ont des fractions permanentes (dont le bataillon de la Garde).

Les futurs officiers de carière sont d'abord formés pendant une année avec les candidats officiers de la Landwehr («de milice»). Ils accomplissent ensuite 3 années d'études à l'Académie militaire de Wiener-Neustadt.

Articulation de la division mécanisée

(Grande unité permanente/«Bereitschaftstruppe»)

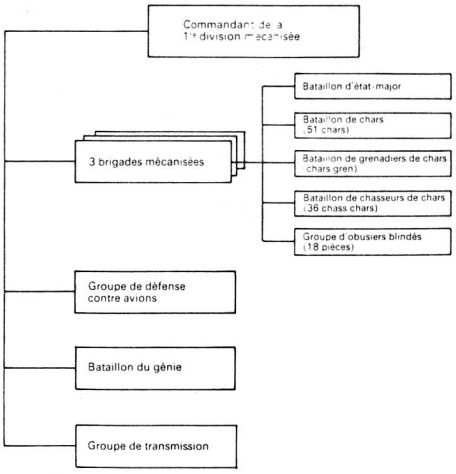

Remarques

La division a donc 153 chars (div méc suisse: 104) et 54 obusiers blindés (div méc suisse: 54 aussi).
Les chars de grenadiers sont du type Saurer.
Les chasseurs de chars (surtout du type «Kurassier»), que l'on trouve aussi dans les brigades de chasseurs de la Landwehr, remplacent les engins filoguidés antichars existant en Suisse, mais dont le traité de paix de 1955 interdit l'emploi aux Autrichiens.

Articulation de la division de défense aérienne

(Grande unité à noyaux permanents)

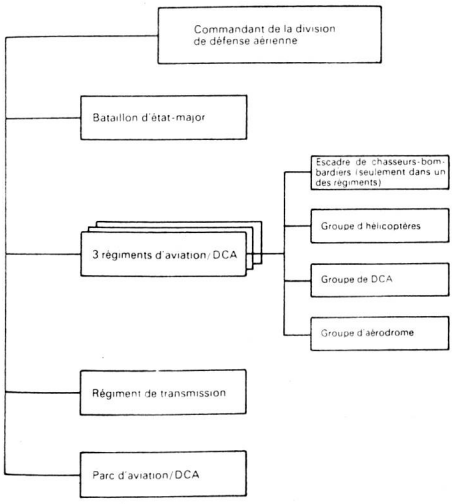

Remarque

Un des trois bataillons autonomes de la «Bereitschaftstruppe» est instruit comme infanterie de l'air.

D. Bo.

(«Revue militaire suisse»)

ALLE REDEN VOM FRIEDEN

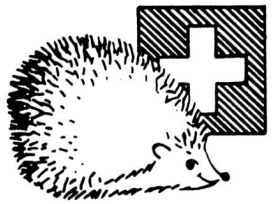

UNSERE ARMEE SCHÜTZT IHN!